

Plan de protection pour les répétitions et les célébrations pour les chorales d'Église catholique

Préambule

L'Association suisse de musique d'église catholique (SKMV) encourage le fait que les chorales puissent se réunir régulièrement pour les répétitions, mais dans le strict respect des mesures d'hygiène et de protection. Ces derniers temps, plusieurs études ont été publiées sur le chant, la propagation des gouttelettes et des aérosols. La SKMV propose un concept de protection qui se fonde sur les recommandations des scientifiques responsables de ces études et indique ici des normes minimales.

Ce concept de protection tient également compte de l'Ordonnance COVID-19, état au 19 octobre 2020.

Principes généraux

Les chanteurs, chanteuses, directeurs et directrices qui ne se sentent pas bien et présentent des symptômes de maladie doivent se tenir à l'écart des répétitions. Surtout en cas de fièvre, de toux, de reniflement, de mal de gorge, de difficultés respiratoires, de maux de tête et de membres douloureux, de problèmes gastro-intestinaux, de faiblesse, de troubles de l'odorat ou du goût.

Salle de répétition

L'emplacement de la répétition doit être une salle avec la plus grande hauteur de plafond possible. Les salles paroissiales ou similaires avec des plafonds bas doivent être évitées.

S'il est nécessaire d'installer des chaises dans la salle de répétition, cela doit être fait par le moins de personnes possible. Il faut éviter les embouteillages devant le lieu d'entreposage des chaises. Le rangement des chaises doit se faire individuellement. Les règles de distance doivent être respectées.

Préparation des partitions

Les partitions seront préparées par une ou, dans le cas de grandes chorales, par plusieurs personnes. Si possible, elles seront placées directement à la place des chanteurs, chanteuses. Il n'est pas permis de regrouper les chanteurs, chanteuses, en un unique lieu de distribution des partitions.

Les partitions seront rendues individuellement, à la fin de la répétition, en respectant les distances appropriées.

Avant et après la répétition

Les règles de distance lors des salutations et des adieux ainsi que lors des échanges sociaux doivent toujours être respectées. Un masque doit être porté pour entrer et sortir de la salle de répétition, de la salle de concert ou de l'église. Il peut être enlevé lorsque l'on est à son siège.

Les portes sont ouvertes. Un désinfectant est à disposition.

Pendant la répétition

Les chanteurs, chanteuses doivent garder une distance de 2 m à l'avant et une distance latérale de 1,5 m avec la personne suivante.

Nous recommandons d'organiser des répétitions d'une durée maximale de 90 minutes par registre ou par chœur partiel et de bien aérer la salle avant et après les répétitions (ouvrir toutes les fenêtres et les portes).

Une bonne ventilation de la pièce pendant les répétitions est fortement recommandée. La pièce doit être ventilée au moins toutes les 30 minutes.

Les pauses doivent être évitées afin de ne pas se rassembler avec une distance trop faible.

Le chant avec des gestes, les exercices de prononciation tels que la répétition répétitive des consonnes doivent être évités.

Des répétitions successives par registre sont possibles. La salle de répétition doit être ventilée pendant environ 15 minutes entre chaque répétition.

Si un chœur décide de porter un masque pendant la répétition, les intervalles mentionnés ci-dessus doivent néanmoins être respectés !

Contrôle des présences

Le contrôle des présences sert à la recherche éventuelle des contacts et est donc indispensable.

Remarques finales

Ce concept de protection s'applique aux répétitions et aux célébrations religieuses.

Les directives de l'évêque local ainsi que les prescriptions cantonales particulières l'emportent sur ce concept de protection et doivent être suivies.

19 octobre 2020

Traduction : Diocèse de Bâle - Vicariat épiscopal pour le Jura pastoral (Delémont)